

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.053

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 23 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

13 Juin 1997

13 Juin 1997

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

**ETAIT REPRESENTE** : Monsieur GAVEN par Monsieur HUGENDOBLER  
Monsieur BOISNARD par Monsieur LE GUEUT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 31  
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Extension de la Zone ROYAN 2  
Aménagement d'une voie nouvelle : Appel d'offres ouvert

**VOTE** : UNANIMITE

Les services techniques de la Ville de ROYAN ont été amenés à étudier la création d'une voie nouvelle de liaison entre la rue Arago et la rue Denis Papin, afin de permettre la commercialisation de nouvelles parcelles de terrain dans le cadre de l'extension de la zone d'activité ROYAN 2.

Ces travaux ont pour objet la construction complète de la chaussée et des trottoirs de la voie nouvelle ainsi que la création des différents réseaux nécessaires à la viabilité des parcelles (eaux usées et eaux pluviales, P et T, EDF, éclairage public, eau potable), côté rue Arago jusqu'à la rue Denis Papin.

Cette opération contribuera à l'extension de la zone commerciale et permettra de desservir une quinzaine de parcelles.

Le coût prévisionnel de cet aménagement est estimé à 2.200.000 Frs TTC environ.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'adopter le dossier de consultation d'entreprises (DCE) afférent à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à lancer une consultation par voie d'Appel d'offres ouvert.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les services techniques,
- VU l'Avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques relatif à la création d'une voie nouvelle de liaison entre la rue Arago et la rue Denis Papin
- d'habiliter Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à lancer une consultation d'entreprises par voie d'Appel d'offres ouvert, conformément aux articles 295 à 298 du Codes des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer toutes les pièces

*nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir,*

*- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du Code des Marchés Publics,*

*- d'imputer la dépense correspondante au budget investissement 1997.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,*

*Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT*

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 30 Juin 1997**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**